

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1192

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 27

« 1° Le premier alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elles ne peuvent être effectuées à titre commercial. » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement revient à la version de l'Assemblée deuxième lecture